

### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable public, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé des Vosges,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à l'effet :

1°) de signer les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et majorations de recouvrement, aux frais de poursuites ou intérêts moratoires, portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) de signer, sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, à l'exception :

a. des actions juridictionnelles intentées aux fins de recouvrement, pour lesquelles la délégation de signature n'est accordée qu'en l'absence du comptable soussigné,

b. du remboursement des excédents de versements et de la gestion des relevés d'identités bancaires des redevables et officiers ministériels, pour lesquels la délégation de signature n'est accordée qu'en l'absence du comptable soussigné ;

4°) d'ester en justice,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale du délai de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DANGOISSE-GRINCOURT Evelyne	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €	6 mois	15 000 €
LESGOURGUES Laurence	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €	6 mois	15 000 €
GARROY Laurent	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €	6 mois	15 000 €
DEMILLY Sandrine	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	6 mois	15 000 €
MAIZIERE Maryse	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	6 mois	15 000 €

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable soussigné, aux agents exerçant leurs fonctions au Pôle de Recouvrement Spécialisé des Vosges dont les noms suivent :

Madame Evelyne DANGOISSE-GRINCOURT, inspecteur des Finances Publiques,

Madame Laurence LESGOURGUES, inspecteur des Finances Publiques,

Monsieur Laurent GARROY, inspecteur des Finances Publiques,

Madame Sandrine DEMILLY, contrôleur des Finances Publiques,

Madame Maryse MAIZIERE, contrôleur des Finances Publiques.

## **Article 3**

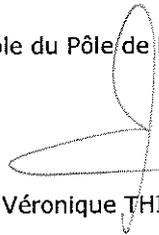
La présente délégation devra être renouvelée en cas de changement du responsable de poste.

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

A Epinal, le 5 octobre 2016

Le comptable public, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé des Vosges,



Véronique THIRARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des finances publiques des Vosges ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BEZAZ Ranya	B	10 000 €	10 000 €
DI BITETTO Laurence	B	10 000 €	10 000 €
JOLY Christelle	B	10 000 €	10 000 €
KURTZEMANN Gildas	C	2 000 €	-
MONTEMONT Marylène	B	10 000 €	10 000 €
MOREL Pascale	B	10 000 €	10 000 €
MOUSSU Grégory	B	10 000 €	10 000 €
NUSBAUM Laëtitia	B	10 000 €	10 000 €
RAVELLO Marie Christine	B	10 000 €	10 000 €
THALLER Philippe	B	10 000 €	10 000 €
THOMAS Nadine	B	10 000 €	10 000 €
USSELMANN Thierry	B	10 000 €	10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

A Epinal, le 4 octobre 2016  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a small flourish on the right side.

Patrick NAERT  
Administrateur Général des Finances Publiques

# PROCURATION

**Je soussigné, Sylvain GEORGES Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Comptable Public, responsable de la Trésorerie de Gérardmer (codique 088054) déclare,**

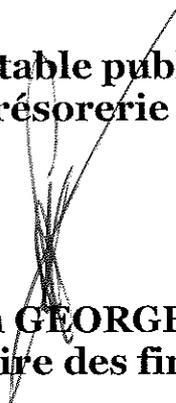
**1. Constituer pour son mandataire spécial et général, Mme Thérèse ADAM contrôleur principal des finances publiques et dans ce cadre :**

- l'autoriser à effectuer des déclarations de créances et à agir en justice
  - lui donner procuration générale à l'effet de signer en cas d'empêchement de ma part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la trésorerie de Gérardmer (codique 088054) sur **l'ensemble des secteurs** : recouvrement et gestion des TU et TA, dépôts et services financiers, comptabilité, caisse, l'ensemble du secteur public local tant en dépenses qu'en recettes et recouvrement amiable et contentieux, et gestion des ressources humaines et aux affaires qui s'y rattachent
- 2. Donner procuration à Mme Sylvie GAIFFE contrôleur des finances publiques à l'effet de signer en cas d'empêchement de ma part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la trésorerie de Gérardmer (codique 088054) sur les secteurs, dépôts et services financiers, comptabilité, caisse et l'ensemble du secteur public local tant en dépenses qu'en recettes et recouvrement amiable et contentieux et aux affaires qui s'y rattachent**
- 3. Donner procuration à Mme Marie Claire VILLERMAUX agent administratif principal des finances publiques à l'effet de signer en cas d'empêchement de ma part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la trésorerie de Gérardmer (codique 088054) sur les secteurs gestion des TU et TA et leur recouvrement amiable et contentieux, dépôts et services financiers, comptabilité, caisse et recouvrement amiable et contentieux du secteur public local et aux affaires qui s'y rattachent**
- 4. Donner procuration à Mme Marie Lise TISSERAND agent administratif principal des finances publiques à l'effet de signer en cas d'empêchement de ma part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la trésorerie de Gérardmer (codique 088054) sur les secteurs comptabilité, caisse et recouvrement amiable et contentieux du secteur public local et aux affaires qui s'y rattachent**
- 5. Donner procuration à M Olivier HINGRAY agent administratif des finances publiques à l'effet de signer en cas d'empêchement de ma part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la trésorerie de Gérardmer (codique 088054) sur les secteurs comptabilité, caisse et recouvrement amiable et contentieux du secteur public local et aux affaires qui s'y rattachent**
- 6. Mettre fin à tous les pouvoirs antérieurement attribués relatifs à la trésorerie de Gérardmer (codique 088054)**

Nom	Prénom	Type de délégation	Signature
ADAM	Thérèse	Générale	
GAIFFE	Sylvie	Particulière	
VILLERMAUX	Marie Claire	Particulière	
TISSERAND	Marie-Lise	Particulière	
HINGRAY	Olivier	Particulière	

Fait à Gérardmer le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le comptable public  
responsable de la Trésorerie de Gérardmer,

  
Sylvain GEORGES  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques

